



Direction Générale des Grands Services Publics  
Direction du Cycle de l'Eau  
Service Assainissement  
02.40.17.83.00 / [contrôle-ac@agglo-carene.fr](mailto:contrôle-ac@agglo-carene.fr)

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT  
AUX RÉSEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT – EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES**

**DEMANDEUR**

Je soussigné, Nom : ..... Prénom : .....

Agissant en qualité de  propriétaire  
 autre, préciser :

Demeurant à, N° : ..... Voie : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... - Mail : .....

N° de permis de construire ou de déclaration préalable (si construction neuve ou extension) : 044 \_\_\_\_ T \_\_\_\_

**LIEU D'INTERVENTION**

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Références cadastrales : .....

Lotissement : ..... Parcelle : ..... Lot n° : .....

Demande d'autorisation de raccordement au  Réseau d'Eaux Usées  
et/ou  Réseau d'Eaux Pluviales

Monsieur le Président,

Je soussigné(e)

Nom (en capitales) : .....

Prénom : .....

sollicite l'autorisation de faire établir un branchement ou d'effectuer le raccordement des effluents aux réseaux publics d'assainissement pour l'immeuble sis :

(n° et rue) : ..... sur la commune de : .....

Références cadastrales : .....

Je m'engage à me conformer aux prescriptions spéciales du service assainissement, ainsi qu'au Règlement de Voirie.

.../...

1. **La demande de branchement concerne :**

- un terrain constructible
- une habitation individuelle ou un local commercial **existant**
- une habitation individuelle **en construction**
- un bâtiment collectif **en construction**. L'immeuble comprendra \_\_\_\_ logements
- un local commercial en construction. Surface de plancher :
- Autre, à préciser :

RAPPEL : Si votre demande fait suite à un dépôt de permis de construire, nous vous rappelons que, conformément à l'article L1331-7 du code de la santé publique, vous êtes redevable d'une Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC), dont le montant vous a été communiqué par courrier lors de l'instruction du dossier d'urbanisme.

2. **Réalisation des travaux :**

- **sous le domaine public**, les travaux seront réalisés par l'entreprise (indiquer le nom et l'adresse de l'entreprise choisie) : .....

- Branchement à créer
- Branchement existant (ZAC, lotissement, extension Réseau Eaux usées CARENE\*)

La demande de branchement ne peut être prise en considération que si la partie ci-dessus est correctement complétée.

L'entreprise intervenant sur le domaine public devra se conformer aux prescriptions techniques du service voirie de la commune et du service assainissement de la CARENE. Ceux-ci devront être informés de la date de réalisation de travaux.

N.B. : Les frais de création des branchements sont à la charge du demandeur. Il appartient au propriétaire de faire réaliser les travaux à sa charge (coût et planification)

- **dans ma propriété**, les travaux seront réalisés par : .....

Je m'engage à faire réaliser ces travaux conformément au règlement du Service de l'Assainissement collectif de la CARENE\*\* et à les faire contrôler par un agent de ce service avant fermeture des fouilles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A ....., le.....

Signature du propriétaire ou  
de son représentant,

(\*) Conformément à l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique, lors de la construction d'un nouvel égout, la CARENE peut exécuter d'office les branchements sous la voie publique et se faire rembourser par les propriétaires tout ou partie des dépenses entraînées. Dans ce cas, indiquer que le branchement a été réalisé lors d'une extension CARENE.

(\*\*) Règlement de l'Assainissement Collectif disponible sur [www.agglo-carene.fr](http://www.agglo-carene.fr)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion globale de votre contrat d'abonnement au service de l'eau et de l'assainissement de la CARENE. Conformément à la loi « informatique et libertés », modifiée, du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité de vos données. Pour exercer ces droits vous pouvez vous adresser à Monsieur le Délégué à la protection des données personnelles, la CARENE, 4 avenue du Commandant l'Herminier 44605 Saint-Nazaire Cedex, ou par mail à l'adresse, [dpo@agglo-carene.fr](mailto:dpo@agglo-carene.fr). Vous avez enfin la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## SCHÉMA DE PRINCIPE

# Raccordement au réseau public d'eaux usées

Un contrôle de raccordement en tranchées ouvertes est obligatoire avant le recouvrement des canalisations sur le domaine public ET privé.

Pour cela, merci de prendre rendez-vous avec l'un de nos techniciens au 02 40 17 83 00, 48 heures avant le démarrage des travaux.

Nos techniciens répondent également à toute demande de renseignements techniques.

